



N° 002 /C-NKMT/CIPM/2023

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° ...003.... /AONO/C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2023 DU 19 /03/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DRAIN SUR LA RIVIERE SE'E DANS LA COMMUNE DE NKOL-METET, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE Financement : BIP MINDEVEL 2023.

#### ADDITIF N°002

Le Maire de la Commune de Nkolmetet, Autorité Contractante, communique les dispositions du présent appel d'offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

#### I/ PIECE N° 1 : AVIS

##### 14.1 Critères Eliminatoires

➤ AU LIEU DE :

a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées

➤ LIRE PLUTOT :

a) - Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà de 48 heures réglementaires ;  
- Absence et la non-conformité de la Caution de soumission à l'ouverture des plis.

#### II / PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES(RGAO)

##### Article 4 : Candidats admis à concourir

AU LIEU DE : 4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

##### ARTICLE 17 : Caution de Soumission

17.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 37 du RGAO, ou

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 38 du RGAO.

**Article 32 - 32.4.** Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous-détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, le Maître d'Ouvrage peut rejeter ladite offre.

➤ **LIRE PLUTOT :**

4.1. Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la préqualification.

4.2. En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les Cocontractants, sous réserve des dispositions ci-après :

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'Entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'Entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent Appel d'Offres, à l'exception des offres variées autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

iii. l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle :

(i) est juridiquement et financièrement autonome ;

(ii) administrée selon les règles du droit commercial et

(iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte de l'Autorité Contractante.

**Article 17 : Caution de soumission**

17.6 La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

1- Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 37 du RGAO, ou

2- Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 38 du RGAO.

3- Refuse de recevoir notification du Marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

**Article 32 – 32.4** Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'Autorité Contractante des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

**III / PIÈCE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (R.P.A.O.)**

**9.2.1 Pièces Administratives (Volume 1)**

➤ **AU LIEU DE :**

Pour toute entreprise soumissionnaire des pièces ci-après datées d'au plus trois (03) mois :

A1 - Une déclaration timbrée indiquant l'intention de soumissionner et faisant apparaître ses noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués, et s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du Siège Social ;

A2-une copie légalisée du registre de commerce ;

A3 - Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire en cours de validité ;

A4- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances (pièce produite en original) ;

A5 - Une quittance d'achat du dossier d'Appel d'Offres d'un montant de Cent mille (100.000) FCFA ;

• A6 - La caution de soumission d'un montant de UN MILLION CINQ CENT VINGT MILLE (1 520 000) francs CFA, d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la remise de l'offre, délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ;

A7- Une attestation de non exclusion des marchés publics signée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (Pièce produite en Original) ;

A8 - Une attestation de soumission CNPS datant de moins de trois (03) mois, en cours de validité, certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé à la CNPS les sommes dont il est redévable (pièce produite en original) ;

A9 - Une attestation de non-redevance, en cours de validité, délivrée par le comptable assignataire (pièce produite en original) ;

A10-Une attestation de visite de site avec rapport illustré par des photos ;

A11-Le CCAP paraphé à chaque page daté et signé , cacheté à la dernière page .

A12 – Accord de groupement signé par un notaire le cas échéant et le pouvoir de signature le cas échéant ;

➤ **LIRE PLUTOT :**

Pour toute entreprise soumissionnaire des pièces ci-après datées d'au plus trois (03) mois :

A1 - Une déclaration timbrée indiquant l'intention de soumissionner et faisant apparaître ses noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués, et s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du Siège Social ;

A2-une copie légalisée du registre de commerce ;

A3 - Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire en cours de validité ;

A4- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances (pièce produite en original) ;

A5 - Une quittance d'achat du dossier d'Appel d'Offres d'un montant de Cent mille (100.000) FCFA ;

A6 - La caution de soumission d'un montant de UN MILLION CINQ CENT VINGT MILLE (1 520 000) francs CFA, d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la remise de l'offre, délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ;

A7- Une attestation de non exclusion des marchés publics signée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (Pièce produite en Original) ;

A8 - Une attestation de soumission CNPS datant de moins de trois (03) mois, en cours de validité, certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé à la CNPS les sommes dont il est redévable (pièce produite en original) ;

A9 - Une attestation de non-redevance, en cours de validité, délivrée par le comptable assignataire (pièce produite en original) ;

A10-Une attestation de visite de site avec rapport illustré par des photos ;.

A11 – Accord de groupement signé par un notaire le cas échéant et le pouvoir de signature le cas échéant ;

**IV / PIECE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)**

➤ **47.2 Décompte mensuel**

**Dernier alinéa : AU LIEU DE :** Le Maître d'œuvre visera les décomptes pour validation ou y apportera des corrections. Il les transmettra à l'Ingénieur du Marché qui visera et transmettra au Chef de Service du Marché qui transmettra à son tour à l'organisme payeur après visa du MINMAP, de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le 12 du mois.

**LIRE PLUTOT :** Le Maître d'œuvre visera les décomptes pour validation ou y apportera des corrections. Il les transmettra à l'Ingénieur du Marché qui visera et transmettra au Chef de Service du Marché de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le 12 du mois.

➤ **Article : Ordres de Service (Alinéa 3)**

**AU LIEU DE :** 8.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence ni sur le montant, ni sur le délai des travaux seront signés et notifiés par l'Ingénieur du Marché, avec copie à l'Ingénieur, au MINMAP et à l'organisme payeur. .

**LIRE PLUTOT :** 8.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence ni sur le montant, ni sur le délai des travaux seront signés et notifiés par le Chef Service de Marché, avec copie à l'Ingénieur, au MINMAP et à l'organisme payeur.

**V / PIECE N° 7 : CADRE DES DETAILS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS (DQE)**

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DRAIN SUR LA RIVIERE SE'E AU  
MARCHE CENTRAL DE NKOL-METET**

**DEVIS ESTIMATIF**

**AU LIEU DE :**

N°	DESIGNATION	U	Q té	P U	P T
	SERIE 000 : INSTALLATION				
001	Installation de chantier	Ft	1		

002	Amenée et repli du matériel	Ft	1		
	<b>SERIE 100 : Nettoyage-Terrassement</b>				
101	Nettoyage à la pelle excavatrice	M <sup>2</sup>	840		
102	Fouille	M3	336		
103	Enrochement	M3	210		
	<b>SERIE 200 : DRAIN</b>				
201	Drain en béton armé : 1.7×2.00 m	m <sup>2</sup>	140		
202	Béton armé dosé à 350kg/m <sup>3</sup>	M3	196		
203	Béton de propreté dosé à 150kg/m <sup>3</sup>	M3	36.4		
204	Coffrage soigné en bois	M <sup>2</sup>	1204		
205	Échafaudage en bois	Ft	2		
	<b>SERIE 300 : REMBLAIS</b>				
301	Remblais contigu au droit des ouvrages	M3	1680		
302	Études géotechniques et d'exécution	ft	1		
	<b>A - TOTAL HORS TVA</b>				
	<b>B - TVA (19,25 % A)</b>				
	<b>C - AIR (2,2 % A)</b>				
	<b>D - TOTAL TOUTES TAXES COMPRISSES (A + B)</b>				
	<b>E - NET A MANDATER (A - C)</b>				

**LIRE PLUTÖT :**

N°	DESIGNATION	U	Q té	P U	P T
	<b>SERIE 000 : INSTALLATION</b>				
001	Installation de chantier	Ft	1		
002	Amenée et repli du matériel	Ft	1		
	<b>SERIE 100 : Nettoyage-Terrassement</b>				
101	Nettoyage à la pelle excavatrice	M <sup>2</sup>	840		
102	Fouille	M3	336		
103	Enrochement	M3	210		
	<b>SERIE 200 : DRAIN</b>				
201	Béton armé dosé à 350kg/m <sup>3</sup>	M3	196		
202	Béton de propreté dosé à 150kg/m <sup>3</sup>	M3	36.4		
203	Coffrage soigné en bois	M <sup>2</sup>	1204		
204	Échafaudage en bois	Ft	2		
	<b>SERIE 300 : REMBLAIS</b>				
301	Remblais contigu au droit des ouvrages	M3	1680		
302	Études géotechniques et d'exécution	ft	1		
	<b>A - TOTAL HORS TVA</b>				
	<b>B - TVA (19,25 % A)</b>				
	<b>C - AIR (2,2 % A)</b>				
	<b>D - TOTAL TOUTES TAXES COMPRISSES (A + B)</b>				
	<b>E - NET A MANDATER (A - C)</b>				

Par conséquent,toutes les dispositions se conforment aux présentés modifications et toute Entreprise ou Soumissionnaire intéressé par la présente offre est prié de passer à la Mairie de Nkolmetet (Secretariat Général) se procurer une copie du présent additif ..

15 MAI 2023  
Nkolmetet, le \_\_\_\_\_  
**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET**  
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ✓ Préd/NS/MBYO ;
- ✓ DDMAP/NS ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-NKMT ;
- ✓ DDDDL/N&S ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives



*Mme Josephine Solange  
Anaba Marga*